

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE MOTO-BALL

CONGRES DE LILLE – 3 ET 4 NOVEMBRE 2017

La Commission Nationale de Moto-ball (CMB) s'est réunie à l'hôtel Mercure de Lille Lesquin, sous la présidence de Madame Pascale Reschko-Jacquot.

Etaient présents : Madame Pascale RESCHKO-JACQUOT, Messieurs André CAST, Claude SABOURIN, Roger BLANC, Olivier BONGEOT et Gérald MEYER.

Assistaient également : Monsieur Jonathan ICARD (Consultant Informatique).

Ont assisté partiellement : Messieurs Patrick BERTAUD (Trésorier), Pierre BONNEVILLE (Directeur Communication), Vincent CHAUMET-RIFFAUD (Directeur des Sports et de la Réglementation), Jean-Marc DESNUES (FIM Europe), Lilian MARTORELL (Service communication), Yves PRADEAU (Comité Environnement et Développement Durable), Sébastien POIRIER (Directeur Général), Tommy STEINMETZ (Service communication) et Michel VIGE (Membre honoraire du Comité Directeur de la FFM).

Absents excusés : Monsieur Jean-Marie DETRES.

Secrétaire de séance : Madame Anne BOULLY.

Q. 1 – COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE

Q. 2 – BILAN DE LA SAISON

2.1 – Sportif

2.2 – Technique

Q. 3 – COMPTE-RENDU CHAMPIONNAT D'EUROPE 2017

Q. 4 – CHAMPIONNAT D'EUROPE 2018

Q. 5 – APPROBATION DES RESULTATS DES CHAMPIONNATS ET COUPES 2017

Q. 6 – ARBITRAGE

6.1 – Intervention de Messieurs André CAST et Jean Marie DETRES

6.2 – Indemnités kilométriques des arbitres

Q. 7 – INTERVENTION DE MONSIEUR ROGER BLANC SUR LE TECHNIQUE

Q. 8 – BUDGET DE LA COMMISSION

8.1 – Bilan 2017

8.2 – Prévisionnel 2018

Q. 9 – EQUIPES JUNIORS

Q. 10 – MOTO ELECTRIQUE

Q. 11 – INTERVENTION DE MONSIEUR JONATHAN ICARD SUR LE SITE MOTOBALL

Q. 12 – ETABLISSEMENT DES CALENDRIERS 2018

Q. 13 – REGLEMENTATION 2018

Q. 14 – QUESTIONS DIVERSES

Q. 1 – COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE

Pascale RESCHKO JACQUOT souhaite la bienvenue aux membres de la commission et excuse Jean-Marie DETRES, absent pour des raisons médicales. Elle tient également à ce que la commission ait une pensée pour messieurs Jean Pierre BOIX et Jean LAROCHE qui nous ont quitté cette saison.

Pascale RESCHKO JACQUOT a fait peu de déplacements dans le sud cette saison car les délégations sur les épreuves étaient réparties entre tous les membres de la commission pour éviter de multiplier les frais de déplacement. Elle souligne également la participation des membres de la commission aux déplacements, notamment ceux de Monsieur Gérald MEYER, qui lui ont permis de voir un maximum de joueurs en vue de la sélection en équipe de France.

La Présidente est satisfaite de la collaboration entre Messieurs André CAST et Jean Marie DETRES pour l'encadrement des arbitres.

Pascale RESCHKO JACQUOT estime que la réunion entre les clubs pour faire le bilan de la saison et élaborer le calendrier de l'année suivante doit maintenant se tenir sur une seule journée pour éviter les frais inutiles. Elle déplore également que seuls 3 clubs ont répondu en 2017 pour faire la journée des entraîneurs, c'est insuffisant.

Q. 2 – BILAN DE LA SAISON

2.1 – Sportif

Pascale RESCHKO JACQUOT trouve qu'au niveau sportif tout était très bien jusqu'aux trois dernières journées où il y a eu plusieurs difficultés sur des matchs. Ces incidents seront traités par le TNDA.

Madame RESCHKO JACQUOT déplore le manque d'arbitres et Monsieur Claude SABOURIN regrette de ne pas avoir été soutenu par la commission pour sa présence au stage d'arbitrage.

Concernant l'évolution du nombre de cartons, la commission est plutôt satisfaite car au niveau disciplinaire la saison s'est mieux déroulée que les précédentes. Monsieur Olivier BONGEOT regrette toutefois les 7 cartons jaunes de Troyes en Coupe de France Junior. Afin de donner une bonne image de la discipline, il faudrait envisager de désigner des arbitres officiels sur les matchs juniors. Claude SABOURIN souligne que le nombre d'arbitres fait cruellement défaut et qu'il est par conséquent difficile d'en mettre sur les matchs junior, mais dans la mesure du possible il pourra en être désignés.

2.2 – Technique

Monsieur Claude SABOURIN souhaite que le commissaire technique officiant en Moto-ball soit équipé d'un ordinateur et d'un boîtier afin de contrôler la puissance des machines électriques.

Madame Pascale RESCHKO JACQUOT souhaiterait que dans un premier temps l'accent soit plutôt mis sur les machines thermiques notamment pour le contrôle du bruit et des cylindrées. A ce titre elle demande à ce qu'un contrôle des TM soit réalisé car elles font énormément de bruit. Monsieur Claude SABOURIN propose de lui donner toutes ses informations car il en a actuellement une qui est démontée. Il lui fournira donc la mesure du piston afin de valider la cylindrée. (Voir précisions complémentaires dans intervention de Monsieur Jean Marc SCHICKEL)

Q. 3 – COMPTE-RENDU CHAMPIONNAT D'EUROPE 2017

Pascale RESCHKO JACQUOT est très satisfaite du comportement des joueurs et des résultats de l'équipe de France durant le Championnat d'Europe.

Elle remercie également les co-organisateurs de celui-ci.

Le nombre de spectateurs est officiellement de 12 000 sur la semaine mais Gérald MEYER pense qu'il avoisinait plutôt les 20 000 personnes. A noter qu'un courrier a été fait aux organisateurs pour que l'équipe de France puisse bénéficier d'un week-end d'oxygénation et de cohésion offert car leurs bons résultats ont permis des bénéfices importants. A ce jour le courrier est sans réponse, Pascale RESCHKO JACQUOT fera donc une relance à son retour du Congrès.

Pascale RESCHKO JACQUOT apprécie le déplacement de Madame Caroline CASTILLO, Messieurs Jacques BOLLE, Vincent CHAUMET RIFFAUD et Philippe THIEBAUT sur le Championnat d'Europe.

Monsieur Gérald MEYER trouve que la préparation a été bonne et s'est déroulée dans un excellent état d'esprit, les joueurs et les mécaniciens étant très impliqués. Les performances ont été un peu plus irrégulières sur la préparation, ce qui a sans doute permis à l'équipe de se remettre en question quand cela était nécessaire.

L'entraîneur national déplore toutefois des conditions d'hébergement inacceptables, sans aucun accès à l'extérieur. Il apprécie cependant la présence du kinésithérapeute fédéral et d'un ostéopathe, qui ont participé à la bonne récupération des joueurs.

Pour Monsieur MEYER, l'ensemble de la délégation a été exemplaire tout au long de la compétition et il félicite tous ses membres pour leur sérieux. Pour finir il rejoint Madame Pascale RESCHKO JACQUOT sur l'importance du déplacement des cadres fédéraux sur l'épreuve.

Gérald MEYER s'inquiète cependant du « trou générationnel » qui existe en équipe de France. En effet, il n'y aura personne pour prendre la relève entre les cadres et les « petits jeunes » qui arrivent en équipe de France. D'où l'importance de commencer la formation dès les juniors afin qu'ils acquièrent les préceptes de jeu de l'équipe fanion. Cela passe par la nomination d'un entraîneur national chez les juniors. Monsieur Olivier BONGEOT est intéressé par cette fonction.

Q. 4 – CHAMPIONNAT D'EUROPE 2018

Le Championnat d'Europe 2018 se tiendra du 6 au 12 août en Russie.

Pour Gérald MEYER, la France a changé de statut aux yeux de ses adversaires et sera plus attendue en 2018, du fait de sa seconde place au Championnat d'Europe 2017. Il sera donc d'autant plus difficile de faire un bon résultat.

Q. 5 – APPROBATION DES RESULTATS DES CHAMPIONNATS ET COUPES 2017

Championnat de France Elite 1	MBC Carpentras
Championnat de France Elite 2	MBC Robion
Challenge Jean Meunier.....	MBC Camaret 2
Coupe de France.....	MBC Neuville
Trophée de France	MBC Camaret 2
Trophée des Champions 1	MBC Carpentras
Trophée des Champions 2	MBC Robion
Championnat de France Juniors	MBC Neuville
Coupe de France Juniors	MBC Neuville
Championnat d'Europe des Nations	Russie (2 ^{ème} : France)

Les résultats sont approuvés par les membres de la Commission Nationale de Moto-ball.

Q. 6 – ARBITRAGE

6.1 – Intervention des Messieurs André CAST et Jean Marie DETRES

Monsieur André CAST revient sur l'accompagnement des arbitres débutants en Moto-ball. Ces derniers ont apprécié d'être accompagnés directement sur le terrain pour apprendre. Cette opération sera donc reconduite en 2018. Monsieur André CAST indique qu'il sera disponible pour arbitrer s'il y a toujours une pénurie d'arbitres en 2018.

Monsieur Jean Marie DETRES étant absent pour raisons médicales, Madame Pascale RESCHKO JACQUOT prend la parole pour présenter les points principaux de son compte rendu à savoir :

- *l'élaboration d'une campagne de sensibilisation/recrutement pour toucher de nouveaux arbitres.

- *désignation d'un arbitre officiel en junior afin que les jeunes joueurs se familiarisent dès le plus jeune âge aux règles du jeu.

- *revenir à des mi-temps de 10 minutes.

- *certains vestiaires alloués aux arbitres sont trop sales et trop petits.

- *revoir le barème des sanctions à la hausse.

- *manque cruel d'arbitres sur la saison 2017. De plus, trop d'indisponibilités tardives.

*les désignations 2018 se feront par période de 3 mois pour éviter les modifications.

*classement des arbitres sur la saison pour désigner les meilleurs sur les finales.

Certains vestiaires sont trop petits et sales. Les arbitres doivent porter une observation sur la feuille de match afin que les présidents de club puissent s'en servir pour négocier avec les mairies éventuellement.

Madame Pascale RESCHKO JACQUOT évoque la dotation vestimentaire des arbitres. A compter de la saison 2018, une tenue fédérale sera mise à disposition de tous les arbitres officiels ayant satisfait à l'examen annuel. La dotation sera composée d'une veste softshell, d'une chemisette, d'un polo et d'un pull. Il faudra rajouter dans la charte des arbitres que cette dotation devra obligatoirement être portée sous peine de sanctions.

6.2 – Indemnités kilométriques des arbitres

Madame Pascale RESCHKO JACQUOT pense qu'il va falloir revenir sur le barème des frais kilométriques qui n'a pas été revu depuis 2011. Elle souhaiterait passer à 0.38€/km en réalisant une augmentation progressive sur 4 ans. Les membres de la commission seraient plus favorables à un passage à 0.40€/km dès la première année car ils considèrent que l'augmentation de 3 centimes serait trop réduite. Après un vote la commission valide le passage des frais kilométriques à 40 centimes.

Concernant les équipes juniors, Monsieur Olivier BONGEOT souhaiterait que la prime de match soit revalorisée car il est important que les jeunes soient bien formés dès le départ. La commission est d'accord pour passer ces primes à 50€. Le reste est sans changement à savoir :

Match Elite 1 : 100 €

Match Elite 2 : 70 €

Finales : 100 €

Q. 7 – INTERVENTION DE MONSIEUR ROGER BLANC SUR LE TECHNIQUE

Monsieur Roger BLANC constate une légère amélioration. Il précise que ses déplacements se font plus dans le sud car la ligue de Provence participe aux frais financiers.

Monsieur Roger BLANC note des problèmes sur le protège guidon malgré son obligation dans le règlement. Roger BLANC souhaiterait également que les protèges mains soient imposés. Après discussion la commission décide de les conseiller.

Les cales pieds ne sont, bien souvent, pas aux normes car ils présentent des angles saillants. Pour pallier ce problème, la commission a décidé de modifier son règlement.

Monsieur Roger BLANC évoque les difficultés parfois rencontrées dans certains clubs pour effectuer les contrôles. Cette situation est inadmissible. Madame Pascale RESCHKO JACQUOT lui propose donc de prévenir les clubs en amont de son intervention en définissant un jour et une heure de présentation des machines. Si cet horaire n'est pas respecté le match n'aura pas lieu et l'équipe fautive sera sanctionnée d'un forfait. Afin d'appuyer Monsieur Roger BLANC, il a été décidé, lors de l'intervention de Monsieur Jean Marc SCHICKEL que ce dernier l'accompagnerait sur l'un des contrôles. Ses frais de déplacement seront pris en charge par la commission.

Q. 8 – BUDGET DE LA COMMISSION

8.1 – Bilan 2017

Le budget 2017 est prévu à 26 000€, pour l'instant 24 000€ ont été réalisés. Les frais de déplacements sont importants cette année du fait du Championnat d'Europe.

8.2 – Prévisionnel 2018

Le budget 2018 a été revu à la hausse car il est prévu de doter les équipes d'Elite 1 d'oreillettes pour les arbitres. Cet équipement sera amortissable sur 4 ans. Le budget devrait donc être de 34 500€.

Q. 9 – EQUIPES JUNIORS

La commission revient sur la problématique de Monteux qui devait recevoir une indemnité pour la création de son équipe junior. A ce jour les motos sont en cours d'achat et 4 jeunes ont sollicité une licence primo licencié, sans toutefois envoyer le paiement et le certificat médical. Comme Monteux essaie de monter une équipe, la commission décide de ne pas leur appliquer la pénalité financière sur 2017 mais ne donnera pas non plus d'aide à la création d'équipe en 2017. En revanche ce soutien pourra être apporté dès début 2018.

Les 3 000€ qui ne seront pas mis à disposition de Monteux seront donc répartis entre les différents clubs possédant une équipe junior.

Claude SABOURIN évoque le souci du plateau junior où Houlgate ne s'est pas déplacé. Les temps de jeu ont été augmentés afin de permettre aux équipes d'avoir des matchs plus longs. La commission est contre le fait de modifier le format de jeu initialement défini car cela influe sur le résultat final.

Monsieur Olivier BONGEOT est demandeur d'un vrai système de Coupe de France chez les juniors afin d'éviter qu'ils jouent toujours contre les mêmes équipes. La commission est plutôt favorable à cette proposition et la soumettra aux clubs lors de leur réunion de décembre.

Le challenge Jean Meunier sera réservé aux juniors à partir de la saison 2018. Il sera envisagé comme une pré-sélection en équipe de France junior, avec une sélection Nord qui rencontrera une sélection Sud. La prise en charge des frais de déplacement se fera en priorité par les ligues. S'il reste un reliquat la commission débloquera un petit budget. Monsieur Gérald MEYER souhaite que les jeunes évoluent sur un terrain de bonne qualité.

Q. 10 – MOTO ELECTRIQUE

Monsieur Gérald MEYER pense que les joueurs seniors devraient plus souvent utiliser une moto électrique afin de donner le bon exemple aux jeunes. Pour Claude SABOURIN ce n'est pas possible car ces motos ne sont pour l'instant pas suffisamment fiables pour pouvoir s'imposer sur un match, notamment au niveau des duels. Olivier BONGEOT confirme que ces machines manquent de puissance. Claude SABOURIN regrette que les machines électriques n'aient pas suffisamment été travaillées à la base car cela implique des surcoûts par la suite.

Q. 11 – INTERVENTION DE MONSIEUR JONATHAN ICARD SUR LE SITE MOTOBALL

Entre le 4 novembre 2016 et le 4 novembre 2017, le site internet motoball.fr a enregistré 132 399 visites. Ce qui représente une hausse de 20 000 visites par rapport à l'année précédente.

Monsieur Jonathan ICARD apprécie de recevoir les feuilles de match pour élaborer des statistiques complètes : classement des buteurs, composition des équipes, L'arrivée de la feuille de match électronique représenterait un vrai plus dans la gestion.

Madame Pascale RESCHKO JACQUOT demande à Monsieur ICARD de ne pas diffuser le compte rendu de la saison avant le Congrès et le remercie pour tout le travail réalisé.

Q. 12 – ETABLISSEMENT DES CALENDRIERS 2018

Pour Monsieur Gérald MEYER il est difficilement envisageable de décider du format de calendrier avant de savoir combien d'équipes sont réellement engagées pour 2018.

Néanmoins il est proposé de maintenir HOULGATE en Elite 1 cette proposition a été acceptée par l'ensemble des membres.

Le club d'Houlgate contacté lors du congrès a accepté cette proposition.

Monsieur Jonathan ICARD confirme qu'il est difficile de faire plusieurs propositions avec cette incertitude, il lui faudrait un retour rapidement pour être prêt lors de la réunion avec les clubs du 16 décembre.

Madame Pascale RESCHKO JACQUOT décide donc d'envoyer un courrier à tous les clubs en leur demandant combien d'équipes ils comptent engager pour la saison 2018, avec une réponse impérative avant le 30 novembre.

Q. 13 – REGLEMENTATION 2018

***L'article 6 a été modifié comme suit : ZONE MECANIQUE**

La zone "mécanique" sera située et matérialisée derrière la ligne de but et dans un coin, sauf si des boxes permanents ont été construits dans les 10 m.

Les motos des joueurs remplaçants doivent se trouver dans la zone mécanique et non sur le terrain

Aucun objet ne doit se situer sur la surface du terrain

Personne ne doit être dans cette zone à l'exception de l'entraîneur et des deux mécaniciens.

L'entraîneur ne pourra évoluer que dans une zone de 4m qui sera délimitée à partir de l'angle de la main courante.

***L'article 16 a été modifié comme suit : JOUEURS - MUTATIONS**

Un joueur ne peut pas bénéficier de deux licences de motoball dans deux pays différents pour la même année.

Aucune autorisation de changement de Club français ou étranger n'est accordée pour participer aux matches de Championnat ou de coupe de Moto-Ball durant la saison.

Un joueur évoluant pour sa dernière saison en équipe Junior doit rester deux saisons supplémentaires dans son club en Sénior, sauf accord entre le club formateur et le joueur.

***L'article 22 a été modifié comme suit : EQUIPEMENT DES JOUEURS ET DES EQUIPES**

Il est fortement recommandé pour les juniors de porter une protection dorsale homologuée EN 1621-2 pictogramme moto, couvrant la surface totale du dos.

Il est recommandé également d'utiliser des protections dorsales, des genouillères ou orthèses de genou et des gants coqués.

***L'article 25 a été modifié comme suit : MISE EN JEU DU BALLON**

[...]

Après tout arrêt temporaire pour reprendre le jeu, provoqué par une cause indiquée dans l'une ou l'autre des lois, alors que le ballon n'a pas dépassé une ligne de but ou de touche immédiatement avant l'arrêt, l'Arbitre laissera tomber le ballon à terre à l'endroit où il se trouvait au moment de l'arrêt, et le ballon sera considéré comme en jeu dès qu'il aura touché le sol. Si le ballon mis en jeu par l'Arbitre dépasse une ligne de touche ou de but avant d'avoir été touché par un autre joueur, l'Arbitre fera de nouveau balle à terre. Aucun joueur ne pourra jouer le ballon avant que celui-ci ait touché le sol. **Les motos seront positionnées perpendiculairement à la ligne de touche.** Si cette dernière disposition n'est pas observée, l'Arbitre recommencera la balle à terre.

***L'article 51 est modifié comme suit :**

[...]

Les guidons doivent être équipés d'une protection rembourrée sur la barre transversale. Pour les modèles sans, ils devront être équipés d'une protection rembourrée située au milieu recouvrant largement les brides de fixation du guidon. **Il est recommandé de munir les motos de protège mains.** Les repose-pied doivent être articulés, aux extrémités arrondies **et non saillants.**

***L'article 53 est modifié comme suit :**

[...]

Le nombre de descentes et de montées sera défini par la Commission de Moto-Ball en fonction du nombre d'équipes engagées pour la saison suivante.

L'article 59 est modifié comme suit :

Liste de notoriété 3 noms de bloqués et la liste doit être approuvée par la commission.

***L'article 76 est modifié comme suit :**

Le Trophée de France est organisé par la F.F.M. sous le règlement de la COUPE DE FRANCE, tant pour la partie technique que financière suivant le système mis en place par la Commission de Moto-Ball. **Son format sera défini en fonction du nombre d'équipes engagées.**

***Le titre 3 est modifié comme suit : SANCTIONS AUTOMATIQUES**

- CARTON VERT :

Sanctionnant un rappel à l'ordre entraînant l'expulsion du joueur pendant ~~2~~ **5** minutes ~~sans~~ **avec** remplacement du joueur fautif. Il peut être présenté ~~trois~~ **deux** fois maximum.

- CARTON JAUNE :

Sanctionnant un rappel à l'ordre ~~Présentation une fois sanctionnant un avertissement suivi d'une~~ **entraînant une** expulsion de 5 minutes, sans remplacement du joueur fautif. Un joueur ne peut recevoir qu'un carton jaune par match.

Si un joueur sur le banc de touche (~~remplaçant~~) reçoit un carton jaune, ~~ou un carton rouge, son équipe~~ **le capitaine** devra ~~n'aura pas à faire sortir de un~~ joueur de champ. **Si le capitaine ne désigne pas de joueur, l'arbitre désignera le joueur à exclure.**

CARTON BLEU : présentation une fois, sanctionnant une expulsion du joueur sans remplacement pendant 5 minutes puis entrée en jeu d'un autre joueur. Le joueur ayant fait l'objet d'un carton bleu ne pourra plus jouer sur cette rencontre.

- CARTON ROUGE :

~~Présentation 1 seule fois, pas de changement, expulsion sans remplacement~~ **Expulsion du joueur fautif sans remplacement possible**, entraînant en plus l'application des sanctions automatiques.

En application du présent titre, les cartons infligés aux joueurs, mécaniciens et entraîneurs peuvent générer des sanctions automatiques.

Si un joueur sur le banc de touche (~~remplaçant~~) reçoit un carton rouge, ~~son équipe~~ **le capitaine** devra ~~n'aura pas à faire sortir de un~~ joueur de champ. **Si l'entraîneur reçoit un carton rouge, le capitaine devra faire sortir un joueur de champ. Dans les 2 cas cités, si le capitaine ne désigne pas de joueur, l'arbitre désignera le joueur à exclure.**

La peine devra être purgée sur les matches qui suivent immédiatement la rencontre au cours de laquelle le joueur a été exclu.

COTATION DES CARTONS :

2 CARTONS "JAUNE" : 1 MATCH OFFICIEL FERME DE SUSPENSION EN CHAMPIONNAT, COUPE OU TROPHEE

Si en cours de saison : Match de Championnat, Coupe ou Trophée, après s'être vu infligé un premier carton jaune, un joueur ne se voit pas délivrer un nouveau carton "JAUNE" dans les trois rencontres (hors matchs amicaux) qui suivent, le carton "JAUNE" est annulé. **Un joueur suspendu pour accumulation de cartons jaunes pourra tout de même participer à une rencontre amicale de son équipe.**

1 CARTON "ROUGE" : 2 MATCHES "MINIMUM" DE SUSPENSION, EN CHAMPIONNAT COUPE OU TROPHEE SELON LES DISPOSITIONS DU PRESENT TITRE

Une équipe qui reçoit deux cartons rouges au cours de la saison sera pénalisée du retrait d'un point au classement général. **Un joueur sous le coup d'une suspension pour carton rouge ne pourra pas**

participer à une rencontre amicale de son équipe.

Tout joueur faisant l'objet d'une sélection nationale, sanctionné d'un carton JAUNE ou ROUGE dans une compétition internationale ne saurait en supporter les conséquences dans le cadre d'un match de Championnat de France, de Coupe ou de Trophée et réciproquement.

Q. 14 – QUESTIONS DIVERSES

Intervention de Messieurs Pierre BONNEVILLE, Directeur de la Communication et Tommy STEINMETZ, Service Communication

Monsieur Pierre BONNEVILLE informe la commission que Tommy STEINMETZ travaillera en binôme avec Angela RODRIGUEZ. Il évoque également l'arrivée de Monsieur Vincent BOUDAIS à mi-temps afin de créer un nouveau France Moto plus interactif.

Concernant le Motoball une petite vidéo de présentation de la discipline est cours de finalisation, il manque seulement les images des motos électriques qui seront prochainement tournées à Neuville. Cette vidéo sera intégrée dans le nouveau site internet de la Fédération qui sortira à la fin de l'année.

La commission remercie le service communication pour la fourniture des drapeaux bleu, blanc, rouge lors du Championnat d'Europe car cela rend les photos et toutes les images de la manifestation très vivantes. Le live sera également mis en avant sur cette nouvelle interface web. Jonathan ICARD est favorable à ce projet qui vient en complément de la feuille de match électronique.

Madame Pascale RESCHKO JACQUOT demande à Pierre BONNEVILLE de prévoir de la communication sur le Championnat d'Europe 2018 qui se tiendra en Russie.

Concernant la tenue des arbitres qui sera mise à disposition pour 2018, Monsieur BONNEVILLE doit faire un retour concernant le prix définitif.

Pierre BONNEVILLE rappelle aux membres qu'il ne faut pas hésiter à les solliciter pour l'élaboration d'un communiqué de presse en amont de leurs manifestations importantes.

Intervention de Monsieur Yves PRADEAU, Président du Comité Environnement et Développement Durable

Monsieur Yves PRADEAU présente la fiche environnement spécifiquement réalisée pour le Moto-ball. Il évoque la difficulté d'avoir un retour de fiche pour chaque match car ils sont trop nombreux. Ils se mettent d'accord avec Pascale RESCHKO JACQUOT pour évaluer au moins 5 terrains par an. Yves PRADEAU revient sur la nécessité d'avoir un bac de récupération d'huile sur le terrain. Madame RESCHKO JACQUOT lui précise qu'il y a très peu de mécanique faite sur les terrains, toutes les grosses interventions se font dans les locaux des clubs qui, eux, sont équipés.

Intervention de Monsieur Jean Marc SCHICKEL, Président du Collège Technique

Le collège technique s'est réuni deux fois en 2017. Monsieur Jean Marc SCHICKEL précise qu'un responsable a été élu dans chaque ligue pour gérer l'aspect technique.

Monsieur Jean Marc SCHICKEL précise qu'à la suite du déficit important d'OCT 2, de nouvelles formations ont été organisées en 2017. Un programme similaire est prévu pour 2018.

A noter que les commissaires techniques doivent maintenant posséder l'OCT 2 pour passer l'OCT 3.

Concernant les mesures de bruit, Monsieur Jean Marc SCHICKEL précise que de nouveaux sonomètres sont à l'essai actuellement. Ces derniers fonctionnent en wifi en étant reliés à une tablette. L'ensemble des données de mesure étant paramétrables, ce qui permet d'enregistrer les résultats en direct.

Intervention de Messieurs Patrick BERTAUD, Trésorier et Michel LEROY, Directeur Administratif et Financier

Monsieur BERTAUD signifie qu'il n'y a pas de problème sur le budget de la commission en 2017. Toutes les lignes du budget ont été reconduites pour 2018, en tenant compte de l'amortissement des oreillettes des arbitres.

Monsieur Jonathan ICARD demande si les aides à la création de club apparaissent dans ce budget. Monsieur Michel LEROY l'informe que ces aides dépendent d'un autre budget fédéral et ne sont donc pas imputées à la commission.

Concernant le déplacement de Madame Pascale RESCHKO JACQUOT au Championnat d'Europe, Monsieur LEROY va voir s'il peut être imputé sur une autre ligne pour éviter de fausser les chiffres de ses déplacements, 2017 étant une année particulière avec le Championnat d'Europe en France.

Intervention de Madame Tania PETRESCO, Directrice Juridique, Messieurs Jacques BOLLE, Président et Sébastien POIRIER, Directeur Général

Monsieur Sébastien POIRIER informe les membres de la commission des mouvements de personnel fédéral. Ainsi Monsieur Alex BOISGROLIER a quitté ses fonctions de Directeur Juridique, il est remplacé par Madame Tania PETRESCO (Directrice) secondé de Madame Charlotte RICHARD (Directrice Adjointe). Messieurs Christophe AMIEL et Romain NICOLAS quittent également la FFM, ce dernier sera remplacé par Monsieur Tommy STEINMETZ. Le recrutement est en cours pour un poste de juriste. Lors de son passage Monsieur Jacques BOLLE a annoncé que Monsieur Oscar DURAND avait été recruté au service juridique.

Monsieur Jacques BOLLE insiste sur sa volonté de maintenir une expertise élevée au niveau juridique.

L'Assurance individuelle accident évolue avec des améliorations de garanties pour une cotisation similaire. A noter l'amélioration pour les bénévoles des indemnités journalières à 50€, sans délai de carence.

Une garantie de remboursement de la licence pourra être souscrite et permettra au pilote de se faire rembourser sa licence en cas de blessure en début de saison.

Madame Pascale RESCHKO JACQUOT évoque l'équipe de France et souligne que si les performances sont ce qu'elles sont, c'est dû aux moyens mis en place. Il faut continuer sur cette voie avec un objectif à définir en termes de résultats pour être Champion d'Europe à Troyes en 2020/2021. Monsieur Jacques BOLLE a donné son accord à l'organisation de matchs contre la Russie pour se préparer au mieux.

Intervention de Monsieur Vincent CHAUMET-RIFFAUD, Directeur des Sports et de la Règlementation

Monsieur CHAUMET-RIFFAUD informe les membres de la commission que les licences augmenteront de 5€ pour 2018, sauf celle de gardien Moto-ball qui baisse à 200€ suite à la demande de Madame Pascale RESCHKO-JACQUOT.

La subvention fédérale augmentera également, il est donc envisageable d'accroître la prime de match en la passant de 90 à 100€ (sous réserve de validation par le Comité Directeur du mois de décembre). La déclinaison du code couleur des licences 2017, or, argent et bronze sera conservée pour 2018 avec un nouveau visuel.

La FFM a obtenu une stabilisation des tarifs de l'assurance en Responsabilité Civile Organisateur pour 2018.

Monsieur Vincent CHAUMET-RIFFAUD pense qu'il serait nécessaire de revoir la méthode de mesure du bruit des machines et qu'il faudrait envisager de passer aux 2 mètres max comme sur les autres disciplines. Dans cette optique, le Directeur des Sports et de la Règlementation demande à Monsieur Roger BLANC de faire des tests au plus vite afin de voir à quel niveau sonore on peut s'aligner.

Monsieur Vincent CHAUMET-RIFFAUD revient sur les rapports d'arbitres qui sont parfois très mal rédigés, et ce, malgré les mises en garde de la fédération. Il demande donc à Madame Pascale RESCHKO JACQUOT et Monsieur André CAST de faire un rappel à l'ordre à l'ensemble des arbitres.

Monsieur CHAUMET-RIFFAUD souhaiterait également que le champ des réserves soit circonscrit aux seules questions relatives à la qualification des participants et la régularité de la composition des équipes.

Il précise également qu'une fois le tour d'honneur effectué, aucun passager des motos n'est assuré et ce, quel que soit l'équipement qu'il porte. La responsabilité du club qui reçoit est donc engagée.

Intervention de Lilian MARTORELL, Service Communication

Monsieur Lilian MARTORELL explique que dorénavant toutes les épreuves seront saisies directement par les clubs organisateurs sur l'intranet. Il souhaiterait faire bénéficier le Moto-ball de toutes ces avancées.

Monsieur Lilian MARTORELL présente le projet de feuille de match électronique développé par d'autres fédérations qui serait adaptable au Moto-ball. La commission est séduite par ce projet et souhaiterait le mettre en place à court terme. Madame Pascale RESCHKO JACQUOT informe que Jonathan ICARD suivra ce dossier pour le Moto-ball et remercie Lilian MARTORELL pour son travail.

L'équipe de Troyes avait sollicité la commission pour qu'un représentant de chaque club soit représenté à la commission. Madame Pascale RESCHKO JACQUOT explique que ce n'est pas possible car il existe un nombre limité de membre élus, toutefois elle propose de l'inviter au prochain Congrès s'il le souhaite.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne prenant la parole, Madame RESCHKO JACQUOT lève la séance à 18h00.